

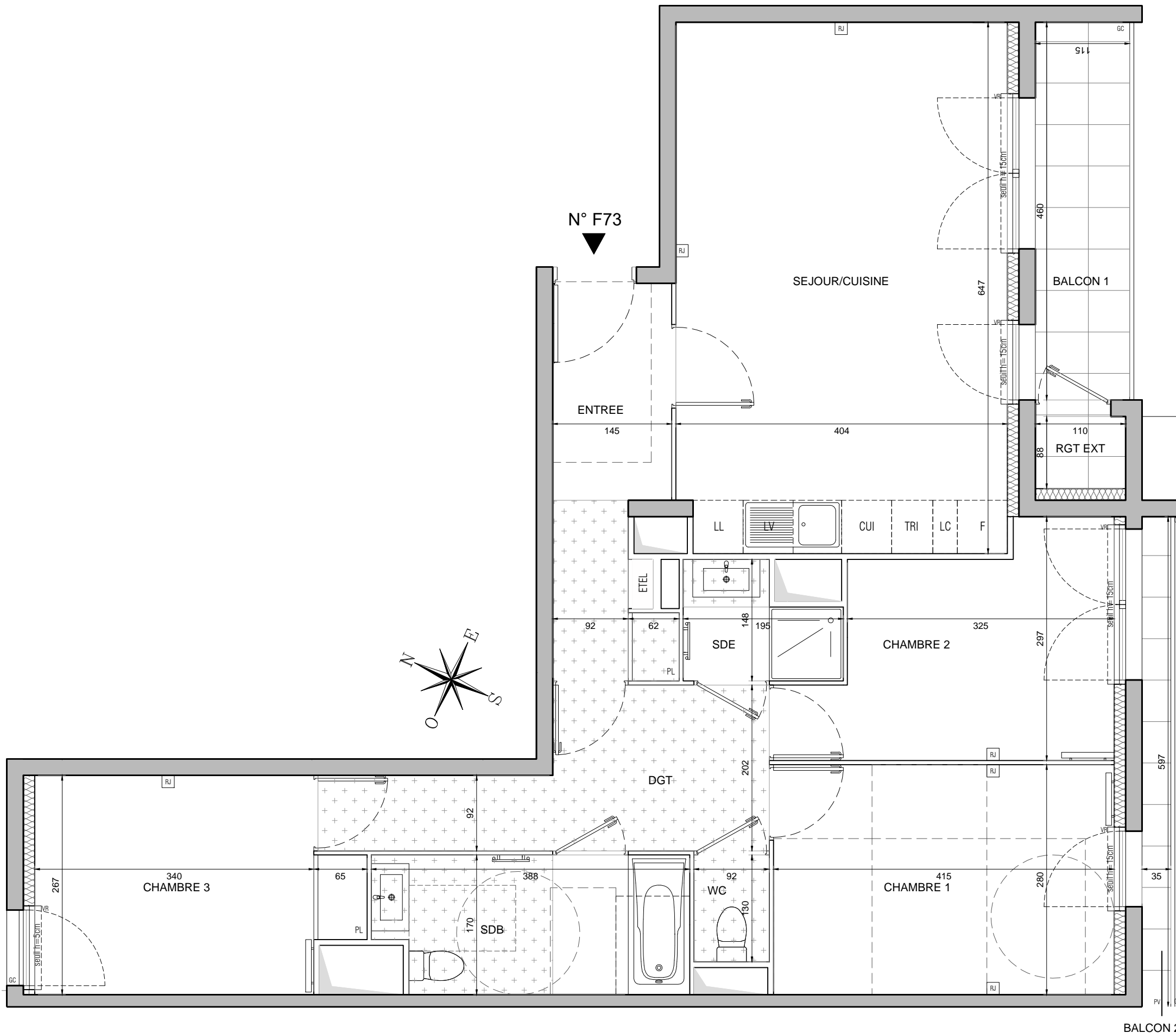
**HALL F**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
 n° F73 au 7ème étage

ENTREE	6.37 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	26.00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.62 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.43 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.75 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2.36 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6.29 m <sup>2</sup>
WC	1.20 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	7.96 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>80.98 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	5.29 m <sup>2</sup>
BALCON 2	2.09 m <sup>2</sup>
RANGEMENT EXTERIEUR	0.97 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>89.33 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AV	Allège Vitrée		Sèche Serviette
VR	Volet Roulant		Radiateur
GC	Garde-corps		Prise RJ 45
PV	Pare vue		Réfrigérateur
	Soffite / faux plafond		Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt		Lave Linge
PL	Placard		Cuisson
- - -	Retombée de poutre		Tri sélectif
			Linéaire complémentaire

Indice A Octobre 2019  
 Echelle :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.